

NATIONS UNIES

Assemblée générale



CINQUANTIÈME SESSION

*Documents officiels*

DEUXIÈME COMMISSION  
12e séance  
tenue le  
mercredi 18 octobre 1995  
à 10 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 12e SÉANCE

Président : M. PETRESKI (ex-République yougoslave de Macédoine)

SOMMAIRE

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE (suite)

- a) FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT
- b) TENDANCES À LONG TERME DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
- c) CRISE DE LA DETTE EXTÉRIEURE ET DÉVELOPPEMENT

ORGANISATION DES TRAVAUX

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.2/50/SR.12  
4 décembre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE (suite)  
(A/50/91, A/50/254-S/1995/501, A/50/407, A/50/475)

- a) FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT (A/50/397)
- b) TENDANCES À LONG TERME DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (A/50/429)
- c) CRISE DE LA DETTE EXTÉRIEURE ET DÉVELOPPEMENT (A/50/379)

1. M. KIM YONG (République populaire démocratique de Corée) dit qu'en raison du problème chronique de la dette, les pays en développement ont de plus en plus de difficulté à épargner les ressources financières nécessaires à leur développement au niveau national. De surcroît, le montant global de l'aide extérieure et des fonds alloués au développement par le système des Nations Unies ne cesse de diminuer, tandis que les ressources sont de plus en plus souvent détournées vers la réalisation d'autres objectifs. La question du financement du développement devrait être examinée en conjonction avec celle de la dette extérieure. La mobilisation de ressources financières au profit des pays en développement, en particulier les moins avancés, dépend en grande partie de la mesure selon laquelle on pourra trouver une solution globale, durable et axée sur le développement au problème de leur dette.

2. En même temps, les pays développés doivent honorer au plus tôt les engagements qu'ils ont pris en matière d'aide publique au développement (APD) et se mobiliser davantage, notamment pour augmenter les ressources financières allouées aux activités opérationnelles de développement au sein du système des Nations Unies. Des mesures devront être prises aux niveaux national, régional et international pour affecter de nouvelles sources de financement au développement. Les États Membres devront accorder l'attention requise à la conférence internationale proposée sur le financement du développement qui examinera le problème de l'allocation de ressources financières au développement et celui de la dette extérieure.

3. Mme HOHANOVSKA (Ukraine) dit que sa délégation se félicite que, dans son rapport (A/50/429), le Secrétaire général ait pris en compte les problèmes des pays en transition passant de l'économie planifiée à l'économie de marché, d'où il ressort que la communauté internationale prend de plus en plus conscience de la nature globale du problème de l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale. Il est toutefois à déplorer que les conclusions du rapport ne contiennent pas d'analyse approfondie de l'impact que pourrait avoir le règlement de ce problème sur le développement de l'économie mondiale.

4. Dans son rapport, le Secrétaire général s'inquiète de la lenteur des progrès réalisés dans le passage à l'économie de marché, mais la situation des États de l'ex-Union soviétique ne peut se comparer à celle des autres anciens États communistes. L'Ukraine a du mal à réunir les ressources dont elle a besoin pour remédier aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, éliminer les armes nucléaires de son territoire et financer les dépenses importantes qu'entraîne l'application des sanctions de l'ONU contre l'ex-Yougoslavie.

5. Le succès de la transition et de l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale exigera non seulement des efforts de leur part, mais aussi un vaste soutien de la communauté internationale. L'Ukraine souscrit sans réserve aux sections du rapport demandant des investissements massifs et des transferts de technologie dans ces pays. Depuis l'introduction de ses réformes économiques l'année précédente, l'Ukraine a fait des progrès considérables et le Gouvernement vient de réaffirmer qu'il accordait une attention prioritaire à la stabilisation macro-économique. Les sept grands pays industrialisés et les autres institutions monétaires et financières internationales ont alloué près de 4 milliards de dollars à l'appui des efforts de l'Ukraine; mais les besoins en matière d'investissements étrangers sont évalués au total à près de 40 milliards de dollars.

6. S'agissant du financement du développement, la priorité doit être accordée à la recherche et à l'utilisation de nouvelles sources de financement, qui pourraient notamment résulter de la réduction des forces armées, des armes de destruction massive et des armes nucléaires. L'ONU et les institutions de Bretton Woods devront participer activement à la création de nouveaux mécanismes permettant d'alléger le fardeau de la dette et de coordonner les programmes des pays avec les programmes d'aide financière des donateurs bilatéraux et multilatéraux.

7. M. TIENDERBEOGO (Burkina Faso) dit que le premier souci des pays en développement n'est pas tant de savoir si les sources de financement du développement sont approvisionnées mais de vaincre les nombreux obstacles qui leur en rendent l'accès difficile. Certains tentent de démontrer, par le jeu des théories et la magie des chiffres, qu'une certaine reprise de l'économie mondiale permettra de mobiliser une épargne suffisante pour financer les investissements, y compris dans les pays en développement. En réalité, la majorité des pays en développement, surtout en Afrique, enregistrent des niveaux d'épargne faibles et des taux d'investissement de plus en plus bas, à un moment où leur demande de capitaux est de plus en plus forte. Les pays dont l'économie est extrêmement fragile ne peuvent pas mobiliser une épargne intérieure suffisante. Certes, l'efficacité avec laquelle l'épargne peut être affectée à l'investissement est tributaire de divers facteurs, comme l'ajustement structurel et le rétablissement de la confiance des détenteurs de capitaux. Au Burkina Faso, la privatisation partielle ou totale de certaines sociétés publiques, compagnies d'assurance et banques a permis de canaliser une partie de l'épargne intérieure vers le secteur de production; en même temps, la stabilité politique, la rigueur dans la gestion des affaires de l'État et l'élaboration d'un nouveau code d'investissement plus souple et plus attrayant ont également ouvert d'intéressantes perspectives aux investisseurs. En dépit de ces efforts, le pays attend toujours que des ressources additionnelles viennent soutenir le développement. Le Burkina Faso espère encore qu'en réponse aux réformes énergiques et très douloureuses, surtout pour les catégories les plus pauvres de la population, qui ont été engagées, les bailleurs de fonds placeront dans le pays suffisamment de confiance pour procéder à des investissements à long terme et suivront l'exemple du Danemark, de la Norvège, des Pays-Bas et de la Suède en matière d'APD.

8. Concernant la crise de la dette et son impact sur le développement, le Burkina Faso, en tant que pays africain, sahélien, qui figure parmi les moins

avancés, est vivement intéressé par toute concertation ou initiative tendant à rechercher une solution à la crise. Tout en exprimant sa gratitude à tous les créanciers qui ont accepté d'annuler ou de rééchelonner la dette de certains pays, l'intervenant fait observer que de nombreux pays en développement, en particulier les PMA, continuent d'enregistrer un niveau d'endettement très élevé. À la fin de 1993, la dette des pays les moins avancés se chiffrait à 127 milliards de dollars, contre 117 milliards de dollars à la fin de 1990. Les pays de l'Afrique subsaharienne cumulent des montants de plus en plus élevés, donc de plus en plus difficiles à réaménager. Dans la zone de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, la dévaluation du franc CFA, en février 1994, a contribué à aggraver la situation en réduisant la valeur en dollars du PNB de ces pays.

9. Un certain nombre de pays débiteurs ont signé des accords et pris des mesures drastiques pour restructurer leur économie; ces accords consacrent un volet aux mesures de réduction de l'encours et du service de la dette. Toutefois, dans de nombreux cas, les allègements accordés n'ont pas été suffisants pour ramener les obligations à un niveau compatible avec la capacité de remboursement des débiteurs. Les conditions dans lesquelles les arrangements sont conclus et doivent être exécutés sont extrêmement défavorables. Même les pays les moins avancés, dont le Burkina Faso fait partie, n'ont pu obtenir un traitement radical de la crise de leur endettement, comme l'attestent les résultats mitigés de la récente Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés.

10. Leur capacité à réaliser de nouveaux investissements productifs étant anéantie, les pays en développement sont de plus en plus marginalisés dans un environnement marqué par la globalisation de l'économie mondiale. Comme le concept de globalisation implique la solidarité et l'interdépendance, la solution du problème de la dette n'est donc pas de l'intérêt des seuls pays endettés, mais aussi des créanciers et de l'ensemble de la communauté internationale. L'intervenant réaffirme sa conviction que seule une solution globale et radicale permettra de sortir de la crise.

11. M. ZIAUDDIN (Bangladesh) déplore l'apathie de la communauté internationale face à la crise de la dette qui, n'ayant rien perdu de son intensité, contraint les pays en développement à réduire leurs investissements dans des secteurs vitaux du domaine social. La réalisation d'investissements dans la capacité de production des pays en développement devrait constituer un élément essentiel des stratégies de réduction de la dette, dans le cadre d'une approche intégrée faisant intervenir les gouvernements et les institutions commerciales et multilatérales. À la fin de 1993, l'encours total de la dette des pays les moins avancés s'élevait à 127 milliards de dollars, soit environ 76 % de leur PIB combiné. Les dettes multilatérales représentaient 36 % du montant total de la dette des pays les plus pauvres, contre 27 % en 1984. Pendant la même période, la part correspondante du montant total du service de la dette est passée de moins de 30 % à près de 50 %. Dans son rapport, le Secrétaire général s'est efforcé de mettre en relief le problème de la dette de divers pays et groupes de pays, mais il n'a pas analysé celui des pays les moins avancés. Le Bangladesh, à lui seul, représente 10,7 % du montant total de la dette des pays les moins avancés. Le ratio dette/PIB est de 55 %. En 1993-1994, le montant

total versé au titre du service de la dette représentait 20,2 % des exportations du pays. Bien que son revenu par habitant ne soit que de 200 dollars, le montant de sa dette par habitant est passé de 6,59 dollars en 1973-1974 à 133 dollars en 1993-1994.

12. Une réduction importante du fardeau de la dette des pays les moins avancés exigera l'adoption de mesures plus vigoureuses par la communauté internationale, et notamment le renforcement des mesures prises par le Club de Paris en élargissant le nombre des bénéficiaires et en prenant en compte un volume plus important de dettes actives, afin d'assurer l'annulation complète de toutes les dettes bilatérales publiques des pays les moins avancés; il conviendrait aussi que les institutions multilatérales prennent de nouvelles initiatives, notamment sous la forme d'annulations de dettes, pour résoudre le problème de la dette excessivement lourde résultant de leurs opérations de prêt; enfin, on pourrait opter pour une réduction sensible du montant des dettes encourues auprès des banques commerciales, en s'appuyant également sur d'autres dispositifs de rachat de créances et de conversion de la dette.

13. En l'absence de flux de capitaux privés et d'un volume suffisant d'épargne intérieure et d'investissements, de nombreux pays parmi les moins avancés sont toujours aussi lourdement tributaires des apports d'APD. En dépit des efforts déployés pour mobiliser les ressources intérieures et mettre en oeuvre des ajustements et des réformes macro-économiques, beaucoup de pays en développement ne bénéficient toujours pas d'investissements étrangers directs, en particulier les pays les moins avancés et la plupart des pays africains. La communauté internationale est moralement tenue de respecter les engagements qu'elle a contractés et les partenaires pour le développement devront s'efforcer de promouvoir l'intégration des pays en développement dans un monde marqué par une interdépendance croissante.

14. M. AGONA (Ouganda) dit qu'à la fin de décembre 1994, l'encours de la dette de l'Ouganda atteignait 3 milliards 150 millions de dollars, soit 150 millions de plus que l'année précédente, et représentait près de 60 % de son PIB. Le pourcentage dû aux créanciers multilatéraux se maintient aux environs de 75 %. Les créanciers bilatéraux ne représentent qu'un quart de la dette totale, dont la majeure partie est due à des créanciers publics n'appartenant pas au Club de Paris. Au début de 1995, l'Ouganda est le premier pays à bénéficier des conditions de Naples, de sorte qu'en principe il ne peut plus demander de nouvelles mesures de restructuration. Il reste que l'Ouganda se heurte toujours au grave problème du service de sa dette. Comme le Club de Paris représente moins du quart de la dette extérieure de l'Ouganda, la réduction effective de l'encours de la dette, conformément aux conditions de Naples ne porte que sur 26 %. De plus, cet allègement risque d'avoir peu d'effet dans la mesure où l'Ouganda doit s'acquitter de ses obligations auprès d'autres créanciers.

15. En 1994, l'Ouganda avait préconisé une stratégie de la dette applicable une fois pour toutes et axée sur le développement qui engloberait les dettes de toutes catégories et prévoirait des mesures visant à promouvoir la croissance économique et le développement. Le pays a approuvé sous réserve les solutions proposées par le groupe spécial du Mouvement des pays non alignés sur la dette et le développement qui ont été adoptées lors d'une réunion ministérielle de ces pays tenue à Jakarta en août 1994. Ayant examiné certains des principaux points

du rapport du Secrétaire général (A/50/379), qui souligne l'insuffisance des mesures prises, l'intervenant réitère l'appui de son pays en faveur des mesures ci-après : i) élargir le champ et le degré d'accessibilité des conditions de Naples et encourager les créanciers n'appartenant pas au Club de Paris à appliquer des conditions analogues; ii) améliorer la qualité des prêts afin que les pays puissent assumer le service de la dette; iii) s'agissant des pays les plus pauvres, procéder à des annulations ou à des réductions des dettes tant commerciales que multilatérales; et iv) s'assurer que la Banque mondiale et le FMI prennent dans les meilleurs délais des initiatives concernant la dette multilatérale, consistant notamment à assouplir les conditions des prêts accordés par le FMI et à établir de nouveaux mécanismes permettant de faire face à l'encours de la dette multilatérale existante. La proposition avancée par le Royaume-Uni en 1994 serait tout à fait pertinente à cet égard.

16. Pour les pays de l'Afrique subsaharienne, l'APD reste la principale source extérieure de financement du développement et le seul moyen d'éviter aux pays de tomber dans le cercle vicieux de l'endettement. L'Ouganda pratique une politique d'austérité budgétaire pour dégager des ressources intérieures par un accroissement d'épargne. Il réforme également ses secteurs des services monétaires et financiers. Des mesures de libéralisation et de privatisation ont été prises pour attirer les investisseurs. Malgré cela, les capitaux privés se détournent toujours du continent africain. L'Ouganda entend poursuivre ses efforts avec ses partenaires bilatéraux et multilatéraux pour trouver des moyens novateurs de mobiliser les capitaux productifs privés et a pris à cet effet un certain nombre de mesures, notamment administratives.

17. En conclusion, le représentant de l'Ouganda réaffirme l'importance accordée par son pays à l'introduction de réformes économiques et structurelles. Leur succès est toutefois lié à l'adoption de mesures extérieures appropriées en ce qui concerne les échanges, les remises de dettes, les flux de ressources et les transferts de technologie.

18. M. KAID (Yémen), après avoir souscrit à la déclaration faite par le représentant des Philippines au nom du Groupe des 77, dit que les pays développés devraient accroître leur aide aux pays en développement afin de réduire les risques que présentent la faim et la pauvreté. Il est également indispensable de raviver le dialogue Nord-Sud et de lancer un nouvel appel en faveur de la convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement. Compte tenu du fait que le fardeau de la dette des pays en développement entrave leur développement futur et leur redressement économique, la communauté internationale devra recourir à des mécanismes spéciaux pour réduire le montant de cette dette ainsi que de son service, à l'égard desquels le Club de Paris devrait se montrer plus conciliant. Les ressources allouées aux armes de destruction massive devraient également être redéployées au profit du développement.

19. Au Yémen, pays où la privatisation est une tendance qui s'affirme, le secteur privé participe au processus de développement, pour lequel la démocratisation du pays a posé des bases solides. L'ambitieux plan quinquennal de développement en cours d'élaboration sera axé sur le renforcement des infrastructures et accordera une attention particulière aux industries nationales. Dans ce contexte, l'ONU devra aider le pays à surmonter la crise

qu'il traverse depuis la guerre du Golfe qui résulte de divers facteurs, en particulier du fait qu'il ne reçoit plus l'aide et les envois de fonds qui avaient contribué à son redressement économique. En outre, les activités des séparatistes ont endommagé les infrastructures, nui à l'économie et freiné le développement. Il est donc urgent que le pays obtienne les fonds nécessaires à la reconstruction des secteurs dévastés par la guerre. En conclusion, l'intervenant prend acte de l'aide fournie au Yémen par les organismes des Nations Unies et espère que cet appui au développement se poursuivra.

20. M. YANGE (Zaïre) dit que le surendettement des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, constitue un obstacle majeur à leur développement et rend aléatoires les mesures d'ajustement économique. S'agissant des dettes bilatérales, tant publiques que privées, bien que les conditions appliquées au rééchelonnement et à l'annulation de la dette négociés dans les Clubs de Paris et de Londres soient à première vue acceptables, elles pourraient s'avérer très contraignantes à long terme, à moins que des termes préférentiels puissent être négociés. Les dettes multilatérales, en revanche, n'ont jamais fait l'objet de rééchelonnement ou d'annulation et le non-respect de ses obligations par le débiteur entraîne pour lui des sanctions pouvant aller jusqu'à la suspension des facilités qui lui ont été octroyées par les institutions de Bretton Woods.

21. S'agissant des dettes contractées entre pays en développement, il est regrettable que la communauté internationale n'ait entrepris aucune action pour aider les pays les plus endettés à trouver des remèdes même palliatifs au grave problème de la dette. Il serait très difficile pour les pays les moins avancés de se rembourser un jour leurs dettes mutuelles pour pouvoir concrétiser certains petits projets de développement, étant donné la précarité de leur situation économique actuelle. La délégation zaïroise espère que l'ONU, en accord avec certains États créanciers, pourra alléger le sort des pays qui sortent de situations particulières occasionnées par leurs efforts de décolonisation.

22. Le fait que les pays débiteurs honorent, comme ils le doivent, la plupart de leurs engagements constitue la principale caractéristique des flux financiers internationaux du Sud-Nord. Le problème est aggravé par la diminution substantielle de l'APD, qui fait que les pays en développement demeurent otages de la pauvreté, faute des fonds pour mettre en oeuvre leurs projets de développement socio-économique. Le protectionnisme en matière de commerce et la conditionnalité de l'assistance au développement menacent sérieusement les efforts visant à éliminer la pauvreté dans le monde. Ces efforts ne porteront leurs fruits que s'ils s'accompagnent d'un financement suffisant des activités de développement et se fondent sur une solidarité réelle entre les nations.

23. Les pays africains traversent une crise grave résultant du lourd fardeau de la dette sous lequel ils ploient depuis longtemps, de la baisse des prix de leurs produits d'exportation et de la détérioration des termes de l'échange. Cette charge absorbe plus du tiers de leurs recettes d'exportation.

24. Le passage du Zaïre à la démocratie au cours des cinq années précédentes s'est avéré catastrophique pour son économie. Son développement a été gravement compromis par la destruction de son infrastructure industrielle, l'absence de

soutien bilatéral et multilatéral et le fait que près des deux tiers de la population active sont au chômage. Le pays n'a donc pas les ressources nécessaires pour rembourser sa dette extérieure.

25. Compte tenu de l'interdépendance entre les économies nationales, la crise prolongée de la dette constitue une menace pour les pays occidentaux et pourrait être à l'origine d'une instabilité monétaire. Le système des Nations Unies doit faire tout son possible pour que des dispositions soient prises avec les institutions de Bretton Woods afin d'alléger la dette multilatérale des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés. Une telle approche est possible, les principaux contributeurs à ces organismes étant également les principaux créanciers des pays en développement. Le Groupe de travail ad hoc à composition non limitée de l'Assemblée générale sur un agenda pour le développement devra tenir compte de la nécessité de prendre des dispositions de ce type dans le document final qu'il soumettra à l'Assemblée générale.

26. Le rééchelonnement de la dette bilatérale ne constitue qu'un sursis. Compte tenu de la conjoncture économique actuelle, il faut espérer qu'il s'avérera possible d'annuler la dette des pays surendettés. Les ressources ainsi économisées pourraient servir à reconstruire la capacité de production de ces pays. Un partenariat de ce type permettrait de mieux partager les marchés, ce qui bénéficierait à tous. On pourrait également prendre une mesure visant à harmoniser les dispositions prises pour réduire la dette.

27. M. OKANIWA (Japon), se référant au document A/50/429 sur les tendances à long terme du développement économique et social, dit qu'il est encourageant de noter que presque tous les pays s'efforcent d'adapter leur économie à la concurrence mondiale (par. 30). Il souscrit à un grand nombre des observations figurant dans le rapport. Les méthodes mentionnées au paragraphe 33, utilisées par la plupart des pays asiatiques en développement pour maintenir leur taux de croissance, sont également valables pour tous les autres pays, y compris les pays développés. Les pays en développement devraient également s'efforcer d'établir un secteur financier favorisant les mécanismes du marché, fondé sur un cadre juridique stable et des systèmes de réglementation et de contrôle appropriés.

28. Le Japon a dispensé une formation technique en matière de politiques financières et budgétaires à de jeunes fonctionnaires des pays en développement, en particulier des pays d'Asie, et il s'emploie, en organisant des échanges entre ces stagiaires, à créer un réseau international. L'intervenant décrit diverses initiatives prises par son pays pour promouvoir la coopération entre les pays d'Asie et d'Afrique sur des questions de politique macro-économique et d'intermédiation financière.

29. En ce qui concerne les échanges, le système commercial multilatéral offre des possibilités de développement des relations commerciales et de croissance économique soutenue tant pour les pays en développement que pour les pays développés. Quant aux effets négatifs pouvant résulter des accords de l'Organisation mondiale du commerce pour les pays les moins avancés, la délégation japonaise estime, comme il est indiqué dans le rapport, que leur application devrait améliorer l'efficacité de l'économie mondiale et que la plupart des économies du monde bénéficieraient d'une libéralisation des échanges



multilatéraux (par. 81). Elle estime également que les politiques nationales de réduction des distorsions économiques internes pourraient accroître les gains à attendre d'une libéralisation du commerce et l'emporter sur tout effet négatif à court terme (par. 82). Le Japon a joué un rôle actif dans la promotion de la coopération régionale dans le cadre du forum de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique et espère vivement qu'un système commercial et d'investissement libre et ouvert pourra être mis en place dans la région d'ici à 2020.

30. Se référant au rapport sur les sources de financement du développement au milieu de la décennie (A/50/397), l'intervenant souligne que l'accroissement notable des flux de ressources privées vers l'Asie et l'Amérique latine, qui ont de loin dépassé les apports du secteur public, reflètent le succès des réformes économiques entreprises et renforcent la confiance politique dans ces régions. Les courants de ressources privées vers les pays en développement sous forme d'investissements étrangers directs, de prises de participation, de prêts bancaires ou de crédits obligataires favorisent la revitalisation et la diversification de leurs activités économiques et, partant, leur intégration dans l'économie mondiale. Le développement et l'intégration des marchés financiers ont cependant créé un nouveau risque affectant l'ensemble du système des mouvements de capitaux soudains et importants pouvant en effet avoir un effet immédiat et contagieux sur les autres marchés. Il est nécessaire de prendre des mesures dans le domaine macro-économique, afin de prévenir ce type de crise et de faire en sorte que le FMI renforce sa surveillance. La création d'un mécanisme de financement d'urgence du Fonds est cruciale si l'on veut pouvoir faire face à ces crises si elles surviennent.

31. L'APD continuera de jouer un rôle important dans les pays qui ne sont pas encore en mesure d'attirer des ressources privées suffisantes. Bien que le niveau mondial global de l'APD ait diminué en 1993 et soit resté constant en 1994, le Japon a continué d'accroître son aide. Les donateurs devront faire un effort soutenu à cet égard, afin d'assurer un développement durable dans le monde entier.

32. M. SURIE (Inde), se référant au rapport sur les sources de financement du développement au milieu de la décennie (A/50/397), dit que, bien que des volumes d'épargne semblent être adéquats au niveau mondial, il faudrait encourager une utilisation plus efficace de ces montants aux fins du développement et des mesures devraient être prises pour limiter la désorganisation des marchés des changes et des capitaux résultant de la volatilité des flux privés. Les institutions financières internationales devraient envisager la mise en place de filets de sécurité internationaux afin d'assurer la poursuite des programmes de développement en cas de brusque sortie de capitaux privés. La délégation indienne se félicite de la proposition visant à établir un mécanisme de financement d'urgence au sein du FMI et estime qu'il devrait être renforcé.

33. Les ressources du FMI doivent également faire l'objet d'une augmentation substantielle. La question relative à la nouvelle répartition des droits de tirage spéciaux n'est pas encore résolue. Aucun résultat concret n'a été obtenu concernant la mise en oeuvre immédiate des Accords généraux d'emprunt visant à augmenter les ressources du Fonds. La volonté politique nécessaire pour trouver

des solutions crédibles permettant de faire face de concert aux incertitudes de la conjoncture économique mondiale semble manquer.

34. Il faudrait également renforcer la surveillance exercée par le FMI de façon plus symétrique et mettre davantage l'accent sur la surveillance des moteurs de la croissance. Comme les pays en développement et les pays développés n'ont pas le même impact sur le système mondial, les mêmes critères ne peuvent pas être uniformément appliqués à tous les pays.

35. Il est également nécessaire d'accorder une attention accrue aux faiblesses économiques des pays industrialisés, en particulier à leur important déficit budgétaire et à leur niveau élevé de chômage structurel.

36. La Commission devrait faire savoir de façon ferme et non équivoque qu'elle estime nécessaire de renforcer l'APD, en particulier pour que les pays puissent s'acquitter des engagements pris lors des récentes conférences mondiales. S'il est vrai qu'une ventilation adéquate des ressources et des priorités est importante, il n'en reste pas moins qu'un accroissement substantiel des flux de ressources extérieures est essentiel au financement des programmes de lutte contre la pauvreté, de développement social et de développement durable.

37. Se référant au rapport sur l'état de l'endettement des pays en développement au milieu de l'année 1995 (A/50/379), l'orateur souligne qu'il faut s'efforcer de trouver rapidement une solution durable et globale à la crise de la dette et abandonner l'approche au cas par cas. Toute stratégie globale devra comprendre un certain nombre de mesures en vue de la réduction de la dette et du rééchelonnement de la dette, et de l'accroissement des courants financiers vers les pays à faible revenu et lourdement endettés. Des mesures devront être prises pour aider non seulement les pays qui ont des arriérés de paiement au titre de leur dette mais également ceux qui ont continué de s'acquitter de leurs obligations à un coût considérable pour leur économie et ceux où la pauvreté est généralisée.

38. L'Inde a commencé, quelques années auparavant, à modifier la structure de sa dette en s'efforçant d'obtenir un financement à moyen et à long terme au lieu de capitaux à court terme. Elle a défini un plafond théorique pour les emprunts faits à l'étranger aux conditions du marché, afin de maintenir un calendrier d'échéances variables. Les emprunts ont bénéficié aux industries de base permettant d'économiser sur les devises ou de produire des recettes en devises. Elle s'est également lancé dans un ambitieux programme de stabilisation macro-économique et de réformes structurelles en adoptant notamment une nouvelle politique en matière d'investissements étrangers et en ratifiant la Convention portant création de l'Agence multilatérale de garantie des investissements.

39. En conclusion, l'orateur souligne que la seule solution viable à long terme au problème de la crise est un accroissement rapide et soutenu de crédits bilatéraux et multilatéraux accordés à des conditions concessionnelles.

40. M. FLORENCIO (Brésil) dit que le rapport du Secrétaire général sur les sources de financement du développement au milieu de la décennie (A/50/397) souligne à juste titre que le financement du développement doit être examiné dans le nouveau contexte d'une économie mondiale où les apports de capitaux

privés internationaux dans certains pays en développement ont considérablement augmenté. Ces courants jouent un rôle clef dans le financement du développement mais peuvent également avoir des effets perturbateurs sur le système financier international. Les stratégies favorisant les mécanismes du marché dans le secteur financier doivent s'accompagner de mesures limitant la dépendance vis-à-vis de sources de financement extrêmement volatiles.

41. Pour ce qui est du rôle des politiques internationales, plus l'économie se mondialise, et plus il est important de renforcer la coopération, en vue d'établir un environnement économique international stable favorisant la croissance économique. Il n'existe aucun modèle unique de développement du secteur financier pouvant être imposé à tous les pays. Il est indispensable de renforcer la coopération en vue de faciliter l'accès aux sources de financement internationales. Le FMI peut jouer un rôle central en surveillant davantage les politiques économiques. Jusqu'à présent, cette surveillance ne visait, à quelques exceptions près, que les pays en développement; mais il est nécessaire de rétablir l'équilibre dans l'intérêt du système financier mondial. L'APD reste un élément central de toute initiative internationale dans le domaine du financement du développement, car de nombreux pays parmi les moins avancés, particulièrement en Afrique, n'ont pas bénéficié d'apports de capitaux privés.

42. La crise de la dette extérieure est une source de préoccupation pour tout le monde et les effets négatifs du manque d'accès aux crédits internationaux empêchent les gouvernements de promouvoir la croissance économique et d'affecter des ressources au secteur social. Si l'on n'améliore pas la situation de la dette des pays en développement, ces derniers auront beaucoup de difficultés à honorer les engagements pris lors des grandes conférences internationales, de Rio à Beijing. Le Brésil appuie l'appel lancé en faveur d'une application élargie des mesures d'allégement de la dette et souscrit à l'idée selon laquelle l'accroissement des ressources disponibles dans le cadre des Accords généraux d'emprunt du FMI constitue un bon moyen de restaurer la confiance des pays lourdement endettés. Les politiques d'ajustement structurel devraient également prendre en compte les objectifs de développement et non pas seulement les objectifs monétaires et budgétaires à court terme. Le fait que l'on perçoit de plus en plus la question de l'endettement extérieur comme préoccupante à la fois pour les pays développés et les pays en développement est un signe de progrès.

43. M. AWESSO (Togo) dit que la crise de la dette dans les pays de l'Afrique subsaharienne et les pays les moins avancés a atteint des proportions démesurées. Au Togo, la dette extérieure a plus que doublé en quatre ans. Malgré les efforts de la communauté internationale, en particulier du Club de Paris et de partenaires comme la France, l'Allemagne, le Japon, les États-Unis, le Danemark et le Canada, pour alléger le fardeau de la dette et annuler une partie de la dette publique bilatérale, les pays les moins avancés continuent de voir leur niveau de vie baisser. Il apparaît clairement dans le rapport du Secrétaire général (A/50/379) que, si la communauté internationale n'assume pas ses responsabilités dans ce domaine, les pays en développement n'enregistreront aucune croissance économique ni aucune amélioration du niveau de vie de leurs populations.

44. La délégation togolaise demande donc que des mesures novatrices globales soient adoptées d'urgence afin de résoudre le problème de la dette, et notamment

d'annuler la totalité de la dette contractée à des conditions concessionnelles et rééchelonnée avec le Club de Paris et de réduire la dette multilatérale, y compris par des rachats avec le produit de la vente des réserves d'or du FMI.

45. La communauté internationale doit mettre en oeuvre les dispositions pertinentes de la résolution 49/94 de l'Assemblée générale. L'Assemblée a invité les pays donateurs et les institutions financières multilatérales à envisager, dans le cadre de leurs prérogatives, l'adoption de nouvelles mesures pour alléger considérablement le fardeau de la dette des pays à faible revenu et il est à espérer que cet appel sera entendu, afin que puisse être trouvée une solution adéquate, équitable et durable à la crise de la dette.

46. M. AZAIEZ (Tunisie) dit que le règlement de la crise de la dette extérieure constitue un préalable à tout effort de reconstruction et aux projets d'expansion durable de l'économie des pays en développement. L'évolution de la situation politique mondiale au cours des années précédentes a eu certains résultats positifs mais elle a également placé les pays en développement devant de nouveaux défis exigeant d'eux qu'ils adaptent leur économie aux nouvelles conditions financières, commerciales et technologiques; il est heureux que certains pays en développement d'Asie et d'Amérique latine aient réussi à alléger le fardeau de leur dette, mais ce n'est pas le cas de la plupart des pays africains. Même les programmes les plus rigoureux et efficaces de stabilisation et d'ajustement structurel ne leur permettent pas de surmonter les graves obstacles qui les empêchent de s'engager sur la voie d'un développement soutenu et durable. Le Gouvernement tunisien a donc demandé une conversion de créances pour le financement de projets de développement dans de nombreuses instances internationales. Bien que l'annulation de la dette des pays les plus pauvres constitue un geste important, la proposition visant à recycler la dette des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire dans des projets de protection de l'environnement et de développement constitue un moyen idéal de stimuler le développement.

#### ORGANISATION DES TRAVAUX

47. M. PAPADATOS (Grèce) rappelle que la Commission a été informée qu'elle devait reporter l'examen du point 96 f), intitulé "Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles", la documentation requise n'étant pas disponible. Conformément aux dispositions de la résolution 48/162 sur la revitalisation de l'ONU dans les domaines économique et social et les domaines connexes, qui doit être examinée à la session en cours, le programme de travail ne doit être modifié que si cela s'avère absolument nécessaire. Si un rapport n'est pas disponible, le représentant du Secrétaire général doit en expliquer les raisons. Le Bureau devra examiner la question des responsabilités concernant la documentation de la Commission et faire part de ses conclusions aux membres.

48. M. CABACTULAN (Philippines), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'après consultations, il a été possible de parvenir à un accord concernant un léger regroupement des points subsidiaires devant être examinés au titre des points 95, 96 et 97 de l'ordre du jour. Il informe également les membres que le Groupe des 77 a recommandé à l'Assemblée générale d'ajouter un nouveau sous-point intitulé "Alimentation et développement agricole" au point 95

de l'ordre du jour. Ce nouveau point permettra à la Commission de concentrer son attention sur le prochain Sommet mondial de l'alimentation. Son examen n'exigera pas un débat prolongé mais permettra à la Commission de présenter un projet de résolution à l'appui de cette conférence.

49. Le PRÉSIDENT dit qu'il considère que la Commission accepte de modifier l'organisation des travaux en conséquence.

50. Il en est ainsi décidé.

51. Le PRÉSIDENT demande que le Secrétariat procède dans les meilleurs délais à un nouveau tirage du document sur l'organisation des travaux de la Commission qui sera publié sous la cote A/C.2/50/L.1/Rev.2.

La séance est levée à 12 h 5.